

COMMUNE DE VASLES

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 AVRIL 2014

Nombre de Membres : 19

Présents : 19

Votants : 19

L'An Deux Mil Quatorze le Quatorze Avril à Vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Marie-Angèle PIED, Maire.

Date de Convocation : 8 Avril 2014

PRESENTS : Marie-Angèle PIED, Mireille MOUFFRANC, Pascal BLOT, Pascal BELLEC, Edwige GENTILLEAU, Dominique RENAULT, Marie-Andrée PILLOT, Andrew MCGREGOR, Etienne FERLAC, Maryse JANICOT, Fabienne DESÈVRES, Ludovic CHAMPEAU, Michel JANICOT, Anne-Laure VIVIER, Mickaël TIFFENEAU, François BLACHON, Jean-Marc GIRET, Ingrid VEILLON et Adélaïde BIGUET

SECRETAIRE DE SEANCE : Edwige GENTILLEAU

.Le Secrétaire de séance est nommé à l'unanimité : Edwige GENTILLEAU

.Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu à l'unanimité des suffrages exprimés par 19 voix pour, la séance du 29 Mars 2014.

1°) Fonction des Adjointes

Suite à l'élection des Adjointes, le 29 Mars 2014, Mme le Maire informe le Conseil des Fonctions attribuées à chacun :

●Mireille MOUFFRANC → **1^{ère} Adjointe** : en charge des Affaires Sociales, Affaires Courantes et Urbanisme

●Pascal BLOT → **2^{ème} Adjoint** : Relations Extérieures et Finances

●Pascal BELLEC → **3^{ème} Adjoint** : Vie Associative, Agriculture, Actions Culturelles, Jeunes, Ecoles
et Communication

●Edwige GENTILLEAU → **4^{ème} Adjointe** : Vie Economique, Vie Locale et Tourisme

●Dominique RENAULT → **5^{ème} Adjoint** : Environnement, Affaires Techniques, Voirie et Bâtiments

2°) Délégations à Mme le Maire par le Conseil Municipal

Madame le Maire rappelle qu'il n'y a que 3 délégués à l'intercommunalité et que Jean-Marc Giret s'étonne qu'il n'y ait pas de suppléant comme cela était annoncé.

- **VU** les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et lecture faite des 24 délégations proposées à Mme le Maire ;
- **CONSIDÉRANT** que Mme Le maire de la Commune peut recevoir délégation du Conseil Municipal afin d'être chargée, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions ;
- **CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de favoriser une bonne administration communale et après avoir donné lecture des 24 points de délégations et après en avoir délibéré :
- **Le Conseil Municipal, DECIDE à l'unanimité des suffrages exprimés par 18 Voix pour et 1 abstention d'APPROUVER les compétences déléguées par Le Conseil Municipal**

3°) Nomination des Délégués aux Différents Syndicats

SIEDS (Syndicat Intercommunal d'Energies des Deux-Sèvres)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des suffrages exprimés par 19 voix pour

Délégué Titulaire	Pascal BELLEC
Délégué Suppléant	Mickaël TIFENEAU

PAYS DE GÂTINE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des suffrages exprimés par 19 voix pour :

Déléguée Titulaire	Marie-Angèle PIED
Délégué Suppléant	Dominique RENAULT

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE GÂTINE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des suffrages exprimés par 18 voix pour et 1 abstention :

Délégué Titulaire	Dominique RENAULT
Délégué Titulaire	Ludovic CHAMPEAU
Délégué Suppléant	Etienne FERLAC
Délégué Suppléant	Andrew MCGREGOR

SMC (Syndicat Mixte à la Carte)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des suffrages exprimés par 19 voix pour

Délégué Titulaire	Dominique RENAULT
Déléguée Titulaire	Mireille MOUFFRANC
Déléguée Suppléante	Marie-Andrée PILLOT
Déléguée Suppléante	Fabienne DESÈVRES

CNAS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des suffrages exprimés par 19 voix pour

Élue Déléguée	Fabienne DESÈVRES
Agent Délégué	Bérangère D'INCAU

ASSOCIATION VAL BOIVRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des suffrages exprimés par 19 voix pour

Délégué Titulaire	Andrew MCGREGOR
Délégué Titulaire	Ludovic CHAMPEAU
Délégué Suppléant	Etienne FERLAC
Délégué Suppléant	Pascal BELLEC

4°) Nomination des Elus aux différentes Commissions

APPEL D'OFFRES

- Vu les dispositions de l'article 22 du Code des Marchés Publics, prévoyant que la Commission d'Appel d'Offres d'une Commune de 1750 habitants doit comporter, en plus du Maire, Président de droit, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du Conseil Municipal, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Le Conseil Municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent.

La liste « Vasles 2020 », présente :

<u>3 Membres Titulaires</u>	<u>3 Membres Suppléants</u>
MOUFFRANC Mireille	CHAMPEAU Ludovic
RENAULT Dominique	PILLOT Marie-Andrée
TIFFENEAU Mickaël	VIVIER Anne-Laure

Il est ensuite procédé au vote à bulletin secret ainsi qu'au dépouillement :

- Nombre de votants : 19
- Nombre de nuls : 1
- Suffrages exprimés : 18

La liste « Vasles 2020 » obtient 18 voix et fait partie avec Mme. Le Maire, Présidente de droit, de la Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent.

COMPOSITION DU CCAS

En application du décret n°95-565 du 6 Mai 1995, modifié par décret n°2000-6 du 4 Janvier 2000, il appartient au Conseil Municipal de fixer le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Ce Conseil d'Administration est composé du Maire, qui en est le président, et d'un nombre égal de membres élus par le Conseil Municipal en son sein et des membres nommés par le Maire parmi des personnes non membres du Conseil Municipal participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la Commune. Il comprend également un représentant départemental des associations familiales, des associations de retraités et de personnes âgées, des associations de personnes handicapées, des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion.

Il est proposé de fixer à 5 le nombre de membres du Conseil Municipal et 5 pour les membres extérieurs

La liste présentée par le Conseil Municipal comprend : Mireille MOUFFRANC, Adjointe chargée des Affaires Sociales, Fabienne DESEVRES, Maryse JANICOT, Marie-Andrée PILLOT et Mickaël TIFFENEAU.

Mme Marie-Angèle PIED, Maire est nommée d'office Présidente du CCAS

Les personnes qualifiées, désignées par arrêté du Maire, représentent, la Paroisse, l'UDAF, le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion ainsi que l'aide aux personnes

Jean Marc GIRET fait remarquer que la demande de « Vasles Autrement » pour siéger au CCAS a été refusée. Il soulève un manque d'ouverture et le non-respect du choix des vasléens. Madame le Maire lui fait remarquer qu'il y avait qu'une seule personne de l'opposition demandant à siéger.

Il est ensuite procédé au vote à bulletin secret ainsi qu'au dépouillement :

- Nombre de votants : 19
- Nombre de nuls : 4
- Suffrages exprimés : 15

Le Conseil Municipal, vote à l'unanimité des suffrages exprimés par 15 voix pour et 4 nuls

5 Membres du Conseil Municipal
.MOUFFRANC Mireille
.DESEVRES Fabienne
.JANICOT Maryse
.PILLOT Marie-Andrée
.TIFFENEAU Mickaël

Régie AGORAPÔLE

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de désigner comme représentant à la Commune à la RÉGIE AGORAPÔLE les personnes suivantes :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des suffrages exprimés par 19 voix pour :

GENTILLEAU Edwige
MCGREGOR Andrew
CHAMPEAU Ludovic
GIRET Jean-Marc
DESEVRES Fabienne

5°) Vote des Taux

.Mickaël TIFFENEAU, Conseiller Délégué aux Finances, explique au Conseil qu'il est préférable d'attendre le vote de la CCPG avant de voter les taux locaux. Le prochain Conseil Municipal est fixé au Lundi 28 Avril car les taux doivent être votés avant le 30 Avril.

6°) Vote des Comptes Administratifs 2013

Le Conseil Municipal est informé que l'exécution des dépenses et des recettes relative à l'exercice 2013 a été réalisée par le receveur de Ménigoute. Il s'agit de vérifier que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la Commune. Madame le Maire s'étant retirée, le Conseil Municipal, sous la présidence de Mickaël TIFFENEAU, vote les différents Comptes Administratifs de l'exercice 2013.

M. François BLACHON demande le détail des dépenses par chapitre ainsi que le détail des emprunts. Concernant les CA 2013, Mme le Maire informe les conseillers que l'ensemble des documents est consultable en mairie.

M. François BLACHON demande aussi des précisions sur les comptes de la régie Agorapôle. Stéphanie DAVID, directrice de la Régie, explique que les CA 2013 seront arrêtés lors du vote au prochain conseil d'administration de la Régie.

Budget Principal :

Fonctionnement	
Dépenses	1.228.617,28€
Recettes	1.482.565,58€
Investissement	
Dépenses	658.502,71€
Recettes	840.834,32€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des suffrages exprimés par 14 voix pour, 1 contre et 3 abstentions :

- **APPROUVE le Compte Administratif du Budget Principal**

Jean-Marc Giret souligne qu'il faudrait augmenter le Budget Voirie

Budget Activités Economiques

Fonctionnement	
Dépenses	5.449,00€
Recettes	15.000,00€
Investissement	
Dépenses	107.859,37€
Recettes	150.000,00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des suffrages exprimés par 14 voix pour, 1 contre et 3 abstentions :

- **APPROUVE le Compte Administratif du Budget Activités Economiques**

François Blachon demande ce qu'il en sera du remboursement du prêt de 60.000€ de la Régie à la Commune. Madame le Maire explique que ce point sera abordé par les membres de la Régie lors du prochain Conseil d'Administration

Budget Lotissement de la Grange

Fonctionnement	
Dépenses	1.841,14€
Recettes	0€
Investissement	
Dépenses	0€
Recettes	0€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des suffrages exprimés par 16 voix pour et 2 abstentions :

- **APPROUVE le Compte Administratif du Budget Lotissement de la Grange**

Budget Lotissement Gaïa

Fonctionnement	
Dépenses	0€
Recettes	0€
Investissement	
Dépenses	38.906,90€
Recettes	27.904,54€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des suffrages exprimés par 14 voix pour et 4 abstentions :

- **APPROUVE le Compte Administratif du Budget Lotissement Gaïa**

Jean Marc GIRET demande des précisions sur le retour des biens acquis par l'EPFPC. Mme le Maire informe que l'EPFPC a acquis l'ancienne Poste, la maison de Mme LIAUD et l'ancienne Coopérative. La convention avec l'EPFPC cours jusqu'en 2015.

7°) Vote des Comptes de Gestion

Madame le Maire informe l'assemblée Municipale que l'exécution des dépenses et des recettes relative à l'exercice 2013 a été réalisée par le receveur de Parthenay et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la Commune.

Madame le Maire précise que le receveur a transmis à la Commune ses comptes de gestion avant le 1^{er} Juin comme la loi lui en fait l'obligation.

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures des Comptes Administratifs du Maire et des Comptes de Gestion du receveur des budgets suivants :

Budget Principal
Budget Activités Economiques
Budget Lotissement de la Grange
Budget Lotissement Gaïa

Madame le Maire propose d'adopter les Comptes de Gestion du receveur pour l'exercice 2013, dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des suffrages exprimés par 19 voix pour :

- **APPROUVE les Comptes de Gestion 2013**

8°) Affectation des Résultats

Madame le Maire, propose au Conseil Municipal d'affecter les résultats 2013 de la manière suivante :

<u>BUDGET GENERAL</u>	
<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	
Résultat de l'exercice 2013	253.948,30€
Report à nouveau (compte 002)	230.060,17€
Montant à affecter	484.008,74€
<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	
Solde d'exécution de la section d'investissement	182.331,61€
déficit reporter n-1	-590.153,83€
Restes à réaliser dépenses	40.000,00€
Restes à réaliser recettes	139.168,00€
Besoin de financement	308.654,22€
<u>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit:</u>	
affectation à la section d'investissement (compte 1068)	308.654,22€
Reste en report en fonctionnement (compte 002)	175.354,25€
soit un total égal au montant à affecter	484.008,47€

BUDGET ACTIVES ECONOMIQUES

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2013	9.551,00€
Report à nouveau (compte 002)	0€
Montant à affecter	9.551,00€

SECTION D'INVESTISSEMENT

Solde d'exécution de la section d'investissement	42.140,63€
déficit reporter n-1	0€
Restes à réaliser dépenses	0€
Restes à réaliser recettes	110.000,00€
Besoin de financement	152.140,63€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit:

affectation à la section d'investissement (compte 1068)	0€
Reste en report en fonctionnement (compte 002)	9.551,00€
soit un total égal au montant à affecter	9.551,00€

BUDGET LOTISSEMENT GAÏA

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2013	0€
Report à nouveau (compte 002)	0€
Montant à affecter	0€

SECTION D'INVESTISSEMENT

Solde d'exécution de la section d'investissement	- 11.002,36€
déficit reporter n-1	0€
Restes à réaliser dépenses	0€
Restes à réaliser recettes	0€
Besoin de financement	- 11.002,36€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit:

affectation à la section d'investissement (compte 1068)	0€
Reste en report en fonctionnement (compte 002)	0€
soit un total égal au montant à affecter	0€

BUDGET LOTISSEMENT DE LA GRANGE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2012	- 1.841,14€
Report à nouveau (compte 002)	10.875,67€
Montant à affecter	9.034,53€

SECTION D'INVESTISSEMENT

Solde d'exécution de la section d'investissement	0€
déficit reporter n-1	34.654,47€
Restes à réaliser dépenses	0€
Restes à réaliser recettes	0€
Besoin de financement	- 34 654,47€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit:

affectation à la section d'investissement (compte 1068)	0€
Reste en report en fonctionnement (compte 002)	9.061,53€
soit un total égal au montant à affecter	9.061,53€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des suffrages exprimés par 19 voix pour :

- **APPROUVE les affectations des Résultats 2013 pour les différents Budgets de la Commune**

9°) Décision Modificative Budget Commune

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales et en particulier son article L 1612-11 ;
- **Vu** les instructions budgétaires et comptables M14 prévoyant la possibilité de procéder à des décisions Modificatives du budget ;
- Considérant que la décision modificative qui affectera les résultats 2013, est reportée après le vote des taux afin de faire une DM globale, mais afin de régler les dernières dépenses du PLU, il est nécessaire de faire une modification du Budget Général, en section d'Investissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des suffrages exprimés par 19 voix pour :

- **APPROUVE** la décision modificative ci-dessous :

Dépenses d'Investissement		
OP – 160	Mouton-Village	-10.000,00€
2158	Autres Installations	-10.000,00€
OP – 195	PLU	10.000,00€
202	Frais d'Etude	10.000,00€
TOTAL		0,00€

10°) Point sur la saison Mouton-Village

.Edwige Gentilleau remercie Paul Boudault et Andrew Mcgregor pour l'organisation de la transhumance au cours de laquelle environ 100 marcheurs ont accompagné le retour des moutons dans la Parc.

.Le Parc est ouvert depuis le 13 avril et la chasse aux œufs est prévue, comme tous les ans, le dimanche de pâques de 11h à 18h00.

.Concernant les permanences d'accueil au parc, Stéphanie David a fait un planning prévisionnel pour estimer les besoins en personnel saisonnier. Edwige Gentilleau propose de passer par le service intérim du Centre de Gestion de Saint Maixent l'Ecole pour l'embauche de ce personnel saisonnier. Elle propose de recruter sur la base du salaire horaire minimum.

.Les besoins seront :

- Pour les vacances de Pâques : une personne d'accueil à temps partiel
- Pour juillet-août : une personne d'accueil à temps partiel
- Pour juillet-août : une personne élevage et accueil à temps plein

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des suffrages exprimés par 19 voix pour :

- **APPROUVE** la gestion du personnel saisonnier par le service intérim du Centre de Gestion
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'Adjointe au Tourisme à signer les documents liés à ce dossier

.Pour l'accueil des groupes scolaires, un partenariat est envisagé avec le CSC des Forges. La Mairie gère l'accueil des réservations des écoles, fait les devis et la facturation des prestations. Le CSC met à disposition son personnel animateur et facturera une prestation à la Mairie. Dominique MALAISÉ, Directeur du CSC des Forges, doit rédiger une convention de mise à disposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des suffrages exprimés par 19 voix pour :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition avec le CSC des Forges
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'adjointe tourisme à signer les documents liés à ce dossier

11°) Demande de Subvention démarches participatives

.Paul BOUDAULT, chargé de mission Agenda 21 présente la demande relative au projet GAÏA et Agenda 21 auprès de la Fondation de France dans le cadre de la partie culturelle pour un montant de 13.000€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des suffrages exprimés pour 19 voix pour :

- **APPROUVE** la demande de subvention démarches participatives auprès de la Fondation de France pour un montant de 13.000€ pour le projet GAÏA et Agenda 21

12°) Subvention Gâtine Ouailles . Festival 2014

Dans le cadre de l'organisation du Festi'Vasles prévu le 13 septembre 2014 par l'Association La Gâtine Ouailles, Madame le Maire propose une subvention de 5.000€ afin de mener à bien ce festival. Un éventuel ajustement se fera en fonction des fréquentations et afin d'équilibrer leur budget.

A la demande de François Blachon, Madame le Maire informe le Conseil que le budget du Festi'Vasles 2013 était finalement équilibré. (budget global : 40.000 €)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés par 19 voix pour :

- **APPROUVE** la demande de **subvention de 5.000€** au profit de la Gâtine Ouailles

13°) Ventes et Echange de Terrain

Madame le Maire présente aux Conseillers Municipaux les différentes demandes de ventes et d'échange au lieu dit « La Garnaudière », Rue de l'Ancienne Poste et Chemin de la Cure

•Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des suffrages exprimés par 18 pour et 1 contre :

- **LA VENTE** d'une partie de la parcelle au lieu dit « La Garnaudière » au profit de :

.M VAILLANT Roland, section D, N°16, pour un montant de **15€/lem²**. Les frais de Géomètre sont à la charge de la Commune et les frais de Notaire à la charge de l'acquéreur

François Blachon propose que la Commune garde cet excédent et demande à M. Vaillant d'en assurer l'entretien contre mise à disposition

•Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des suffrages exprimés par 19 pour :

- **LA VENTE** du terrain derrière le presbytère au profit de :

.M. QUINTARD Philippe, section BO, N°324, pour un montant **de 15€/le m²**, les frais de Géomètre sont à la charge de la Commune et les frais de Notaire à la charge de l'acquéreur

•Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des suffrages exprimés par 19 pour :

- **L'ECHANGE** de terrain Rue de l'Ancienne Poste au profit de :

.M. MOULARD, section D, N°238 et 315. Les frais de Géomètre et de Notaire restent à la charge de la Commune

- **AUTORISE** Mme. le Maire ou un Adjoint à signer les Actes Notariés.

14°) Approbation du PAVE (Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics)

- La Loi n°2005-102 du 11 Février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, en son article 45 ;
- Le décret du 21 Décembre 2006 n°2006-1657 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics qui prévoit les modalités de mise en œuvre des actions ;
- Le décret du 21 Décembre 2006 n°2006-1658 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics ;
- L'arrêté du 15 janvier 2007 portant application du décret précité ;
- CONSIDERANT l'obligation faite aux Communes de réaliser pour le 23 Décembre 2009 au plus, un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics ;
- CONSIDERANT l'adhésion au groupement de commande par la signature d'une convention en date du 10 Août 2011, porté par les Communes de Beaulieu sous Parthenay, Vasles, Saint Martin du Fouilloux, Vausseroux et Saint Germier ;

Le Conseil Municipal, après qu'il en est pris connaissance et en ait délibéré, vote à l'unanimité des suffrages exprimés par 19 Voix :

- **APPROUVE le PAVE** (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics) qui pourrait faire l'objet d'une évaluation annuelle, ainsi que d'une révision telle que prévue par les dispositions du PAVE
- **CONSIDERE et MET FIN** à la mission concernant la Commune de Vasles, du bureau d'Etudes SOCOTEC de Bessines -79- dans le cadre du Groupement de Commandes porté les Communes de Beaulieu sous Parthenay, Vasles, Saint Martin du Fouilloux, Vausseroux et Saint Germier et se libérera de sa participation au coût de l'étude auprès de ce dernier.

15°) Divers

- La fleuriste ouvre son magasin le jeudi 17 avril.
- Ludovic Champeau fait retour du Congrès Départemental des Pompiers du 12 avril a été un grand succès : entre 500 et 600 personnes présentes. Tous les participants étaient satisfaits ainsi que les épouses de pompiers qui ont eu droit à un planning bien rempli (atelier créatif avec la P'tite Boutik et visite du Parc)
- Crédit Agricole : Pascal Bellec informe le Conseil que la Commune pourrait acheter le bâtiment ce qui permettrait d'agrandir le foyer. L'agence resterait locataire du bas.
- Foyer le Meet' : environ 50 jeunes fréquentent le foyer et pour des raisons de sécurité, des barrières vont être fixées sur le devant.
- Nouveau Restaurant : 'Chez Mélanie' qui a ouvert le 12 Avril de catégorie 3. Il n'y a pas d'obligation de commission de sécurité
- Remplacement Daniel Roux : en attendant de recruter après l'été, le Conseil se pose la question de faire appel à une entreprise pour le broyage.
- M. Ollivier, Le Sous-Préfet est remplacé par M. Cromwell
- Madame le Maire informe le Conseil des différentes dates de réunions
- Le prochain Conseil aura lieu le 28 Avril à 20h
- Ingrid Veillon demande si des formations Elus existent. Madame le Maire est en attente du calendrier de l'Association des Maires et qu'elle fera suivre les différentes propositions et celles aussi du Greta.
- Une réunion avec le Bureau d'Etudes Urbanova pour le Lotissement GAÏA aura lieu prochainement
- La Plantation de la fruitière aura lieu à l'automne après préparation des portes greffes

Séance levée à 22h12

Séance du 14/04/2014

Marie-Angèle PIED		Andrew MCGREGOR	
Mireille MOUFFRANC		Marie-Andrée PILLOT	
BLOT Pascal		Michel JANICOT	
BELLEC Pascal		Anne-Laure VIVIER	
GENTILLEAU Edwige		Etienne FERLAC	
RENAULT Dominique		Jean-Marc GIRET	
Mickaël TIFFENEAU		Ingrid VEILLON	
Fabienne DESÈVRES		François BLACHON	
Ludovic CHAMPEAU		Adélaïde BIGUET	
Maryse JANICOT			